

Démarche
Mobilités
sur le
Pays de Plöermel
Cœur de Bretagne



Démarche Mobilités durables

du

PETR Pays de Plöermel – Cœur de Bretagne

Rapport 2018



DIRECTION RÉGIONALE
B R E T A G N E



Pays de Plöermel
Cœur de Bretagne

Plöermel,

Le 20 décembre 2018

Table des matières

1.	Le contexte de la Démarche Mobilités durables du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne.....	5
1.1.	Les fusions intercommunales de 2017	5
1.2.	Le programme d’actions 2016 - 2018.....	6
2.	Bilan de l’année 2018	8
2.1.	Le volet 2017 du programme d’actions.....	8
2.2.	L’ingénierie affectée à la démarche	17
2.3.	Synthèse et perspectives	18
	Annexe financière	Erreur ! Signet non défini.

1. Le contexte de la Démarche Mobilités durables du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne

1.1 Les fusions intercommunales de 2017

Le PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne a répondu, en janvier 2015, à un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) de l'ADEME Bretagne à destination des territoires dotés d'un Plan climat air-énergie territorial (PCAET). En 2015, le territoire se composait de 55 communes et 6 communautés de communes, sur 1 276 km² et pour 70 826 habitants.

Suite à la loi NOTRe de 2015, un mouvement de recomposition territoriale s'est déroulé en 2016 au niveau des communautés de communes.

La recomposition a abouti à deux fusions intercommunales, au 1^{er} janvier 2017. Ainsi, le territoire du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne, au 1^{er} janvier 2017, compte 81 309 habitants (INSEE, 2017), 1 454 km², 58 communes et deux communautés de communes :

- **Ploërmel Communauté**
- **De l'Oust à Brocéliande Communauté**



1.2 Un profond changement institutionnel en marche

Le gouvernement a décidé fin 2017 de lancer les assises nationales de la mobilité afin de réformer en profondeur les mobilités du quotidien sur le territoire. Depuis lors, les annonces et les plans se succèdent jusqu'à l'aboutissement de la loi sur les mobilités (LOM) prévue pour 2019.

- Janvier 2018, **la démarche French Mobility** : Cette initiative a pour objectif de permettre le développement et la diffusion de l'innovation dans les mobilités du quotidien. Autrement dit, l'Etat souhaite soutenir les territoires qui proposent des projets de mobilités innovants, particulièrement en milieu rural. De nouveaux outils sont mis en place au niveau national pour mettre en relation les territoires et faciliter les initiatives. Enfin, un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé pour donner du financement aux territoires lauréats.
- Aout 2018, **la programmation des investissements de transports** : Cela définit une stratégie d'investissements dans les transports du quotidien pour les 10 ans à venir (27,7 Md€), notamment en améliorant l'accessibilité et l'attractivité des villes moyennes, les territoires ruraux, et les quartiers prioritaires de la politique de ville. Parmi les 5 objectifs de l'Etat, celui de développement des mobilités propres et partagées au quotidien peut concerner le territoire notamment pour les PEM et le soutien aux modes actifs.
- Septembre 2018, **le plan vélo et mobilités actives** : Le plan repose sur quatre axes : les aménagements cyclables ; la lutte contre le vol de vélos ; l'incitation ; le développement d'une culture vélo. Le plan est financé par la création d'un fond national de 350M€ et par une augmentation de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) à hauteur de 500M€. Un appel à manifestation d'intérêt pour financer les projets est lancé.
- 2019, **LOM** : la dernière étape, dont on ne connaît que l'avant-projet de loi, pour le moment, est la LOM. Elle prévoit la possibilité pour toutes les EPCI de prendre la compétence 'mobilité', à défaut la Région le fera. Ces nouvelles AOM devront produire un plan de mobilité (rurale ou urbaine) et pourront lever le VT pour financer leurs services. Tout ceci est à prendre avec précaution, le chemin législatif est encore long,

pour autant il se prépare une réelle évolution du contexte institutionnel dans les transports.

Le territoire a pris le virage de French Mobility, suit la démarche vélo et reste en veille sur la sortie de la LOM. Il est important d'ores et déjà de garder à l'esprit pour les collectivités ces changements à venir.

1.3 Le programme d'actions 2016 - 2018

Le programme d'actions, constitué de 17 fiches actions réparties en 4 axes, a été validé à l'unanimité en Comité syndical le 23 mars 2016. Le programme d'actions a fait l'objet d'un conventionnement sur 3 ans entre l'ADEME Bretagne et le PETR, ainsi que de la signature d'une Charte d'engagement mutuel, le 17 septembre 2016 dans les locaux de l'ADEME Bretagne.

6 actions ont débuté en 2016 et 6 autres en 2017. Il restera ainsi 5 actions à réaliser en 2018. La majorité des actions débutées en 2016 et 2017 visent à être pérennisées et à se prolonger les années suivantes. Elles sont, soit portées directement par le PETR sur l'ensemble de son territoire, soit portées par des acteurs publics ou privés accompagnés par le PETR sur tout ou partie du territoire.

De manière synthétique, le programme d'action se compose des axes :

- **Axe 1 : Accompagner les comportements de mobilité durable**
 - Initier des changements de pratiques auprès de l'ensemble des habitants et usagers.
 - Accompagner de manière adaptée les acteurs (habitants de tous âges, employeurs privés, collectivités), dans leur appropriation et dans la mise en œuvre des actions.

- **Axe 2 : Organiser le territoire pour réduire la demande de déplacements**
 - Agir sur l'optimisation et la diminution des besoins quotidiens en déplacements.
 - Adopter un regard transversal : urbanisme et aménagement, développement économique et commercial, couverture numérique et solution de travail à distance.

- **Axe 3 : Favoriser l'usage des modes de déplacements alternatifs à la voiture**
 - Adapter et diversifier les actions possibles de transports en commun pour offrir de vraies alternatives à l'utilisation de la voiture personnelle et une meilleure couverture des zones rurales.
 - Accélérer le développement des nouveaux usages innovants de mobilité douce, de mobilité partagée et de services itinérants.

- **Axe 4 : Optimiser le transport routier de personnes et de marchandises**
 - Optimiser les déplacements automobiles et la logistique.
 - Mutualiser les moyens déjà présents sur le territoire en promouvant la mutualisation et la mutation des parcs professionnels et la généralisation du covoiturage.
 - Favoriser l'utilisation de véhicules moins polluants.

Les 17 fiches-actions ont été écrites en 2015-2016. Ces dernières sont progressivement déclinées en sous-mesures en fonction de l'avancée des projets et des travaux. Ainsi, le programme d'actions est un document qui continue de se construire en 2017 et 2018, par l'ajout de sous-mesures aux fiches-actions.

Ces sous-mesures sont discutées et validées lors des comités de pilotage.

En 2017, deux comités de pilotage se sont tenus :

- Comité de pilotage du 19 avril 2017 :
 - o Prise de fonction des nouveaux élus, issus des assemblées communautaires refondées suite à la fusion intercommunale.
 - o Remise en contexte et point sur la démarche, pour les nouveaux élus.
 - o Validation des fiches-actions opérationnelles pour 2017 et inscription de leurs sous-mesures.
- Comité de pilotage et de suivi du 4 octobre 2017 :
 - o Premier bilan des actions entreprises en 2016 et 2017.
 - o Préparation du colloque « Mobilités et changements de comportements ».
 - o Préparation des orientations 2018 sur certaines fiches actions.
 - o Validation de la fiche de poste du futur chargé de missions Mobilités durables.

En 2018, un comité de pilotage s’est tenu :

- Comité de pilotage du 18 avril 2018 :
 - o Prise de fonction du nouveau chargé de mission Mobilités Durables
 - o Point sur le plan d’actions 2018 .
 - o Réflexions sur la mise en place d’un Plan de Mobilités Rurale
 - o Appel à Manifestation d’intérêt French Mobility
 - o Actualités.

Etapas	2015				2016				2017				2018..		
	Hiver	Printemps	Été	Automne	Hiver	Printemps	Été	Automne	Hiver	Printemps	Été	Automne	...		
Candidature	+														
Visite de terrain		+													
Entretiens semi-collectifs			+												
Tables-rondes – Groupes de travail				+											
Séminaires de travail intersites							+								
Comités de pilotage Pays								17/02				09/11	19/04	04/10	+
Comités de pilotage Région															+
Présentation en Comité syndical									23/03						+
Lancement AMI - CDD															
Signature charte															
Expérimentations															
Comité d'évaluation															+
															+

Calendrier de la démarche

2 Bilan de l'année 2018

2.2 Le volet 2018 du programme d'actions

Le volet 2018 du programme d'actions a directement concerné 5 fiches-actions, fléchées sur 2017, mais également les 5 fiches-actions débutées en 2017. Enfin, comme en 2016-2017, des actions transversales ont été portées, en support de la stratégie globale ou de certaines fiches-actions en particulier.

Stratégie Mobilités durables du Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne		Priorité de mise en œuvre		
		2016	2017	2018
Axe 1 : Accompagner les comportements de mobilité durable				
Action 1.1	Communiquer auprès des habitants sur les changements de comportements de mobilité			
Action 1.2	Accompagner les entreprises vers les Plans de déplacements (inter) entreprises (PDE)			
Action 1.3	Mettre en place un accompagnement scolaire (pédibus, vélobus, animation jeunesse)			
Axe 2 : Organiser le territoire pour réduire la demande en déplacements				
Action 2.1	Développer une politique d'urbanisation améliorant les mobilités			
Action 2.2	Structurer et renforcer les pôles de centralité			
Action 2.3	Amplifier le développement de la visioconférence			
Action 2.4	Faciliter le télétravail et le coworking			
Axe 3 : Favoriser l'usage des modes de déplacements alternatifs à la voiture				
Action 3.1	Etendre les voies douces sécurisées			
Action 3.2	Créer des stationnements sécurisés pour les vélos			
Action 3.3	Mettre à disposition des vélos à assistance électrique			
Action 3.4	Mettre en place des navettes pérennes au niveau intercommunal			
Action 3.5	Développer les transports à la demande			
Axe 4 : Optimiser le transport routier de personnes et de marchandises				
Action 4.1	Développer les véhicules « propres »			
Action 4.2	Optimiser l'utilisation des véhicules possédés par les organismes pour les mutualiser			
Action 4.3	Poursuivre le développement des pôles multimodaux			
Action 4.4	Développer le covoiturage solidaire et de proximité			
Action 4.5	Mieux articuler les différents modes de déplacement			

Actions transversales

- Elaboration d'un questionnaire type pour les services de mobilité du territoire afin d'en évaluer la pertinence et la qualité.
- Tenue de deux comités de pilotage.
- Participation aux réseaux techniques et à des temps d'échange autour de la mobilité, mission d'ambassadeur des mobilités
- Réalisation d'un mini site internet
- Formation Quanti'GES

Bilan des fiches actions

Axe 1 : Accompagner les comportements de mobilité durable

Fiche action 1.1 : Communiquer auprès des habitants sur les changements de comportements de mobilité

En 2018, les EPCI ont investi le champ des mobilités, en y mettant des moyens financiers et techniques. Plusieurs services publics de mobilités ont été mis en service en 2018. Le PETR s'est donc naturellement mis en retrait vis-à-vis du grand public, laissant les EPCI s'affirmer et faire la promotion de leurs nouveaux services de mobilités durables.

Le PETR dans le cadre de la modernisation de son site Internet a dédié un mini site à la mobilité afin de lister les services mis en place par les EPCI. La page regroupe donc l'ensemble des services mobilités du territoire.

Pour rappel, en 2017, grâce à l'ADEME, un partenariat a été conclu entre le PETR et l'Université Bretagne Sud dans le but de réaliser une étude des habitudes de mobilités et surtout des vecteurs de changements de comportements. Sept communes, représentatives de la diversité du territoire, ont été sélectionnées. Sur ces communes, quatre étudiantes ont interrogé au total 1123 individus. Une large communication avant et pendant l'enquête a permis d'obtenir un accueil très favorable de la part des habitants du Pays de Ploërmel.

L'étude a permis de produire :

- Sept plaquettes communales (7 x 2p.)
- Une brochure bilan (8p.)
- Un compte-rendu de recherche (140p.)
- Un colloque (le colloque a accueilli 62 personnes, le mercredi 18 octobre 2017).

Perspectives : Les résultats de l'étude, la forme du questionnaire, doivent servir de base à la construction d'un observatoire des mobilités à l'échelle du bassin de mobilités ou à minima pour chaque EPCI. Cet observatoire doit permettre de mesurer l'évolution des changements de comportement en matière de déplacements.

Fiche action 1.2 : Accompagner les entreprises

En 2018, Ploërmel Communauté puis d'Oust à Brocéliande Communauté ont conventionné avec l'association EHOP (anciennement COVOITURAGE+). L'objectif de cet accompagnement est de déployer du covoiturage domicile-travail au sein des entreprises, et à l'échelle d'un parc d'activité. Le premier pas dans l'entreprise fait aussi parti des missions d'EHOP.

Le Pays de Ploërmel s'est placé à la disposition des EPCI pour les accompagner dans leurs prises de contacts et leurs interventions auprès des entreprises.

Perspectives : Le contexte économique est favorable pour ce type d'actions, et les EPCI ont su prendre ce virage avec l'association EHOP, reconnu pour son savoir-faire dans ce domaine. Les conventions sont signées pour des durées de 2 et 3 ans. Le travail engagé avec les entreprises montre un réel intérêt de ces dernières pour leurs salariés et aussi pour faciliter leur recrutement.

Fiche action 1.3 : Mettre en place un accompagnement scolaire

Une action menée en 2016, avec le lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) par le Conseil de Développement du PETR.

11 porteurs ont candidaté pour un total de 19 fiches actions « Jeunes éco-mobiles » déposées. Au sein de ces 19 fiches actions, 9 projets ont été sélectionnés et accompagnés dans le cadre de la démarche, ils ont été regroupés en trois catégories :

- Pédibus, vélobus, covoiturage. Pour des trajets domicile-école et école-cantine-activités.

- Animation et communication.
- Rallye jeunes éco-mobiles Koala Lanta (action de Ploërmel Communauté en juillet 2016).

Pour valoriser le fonds documentaire (internet et physique) mis en place par le PETR pour promouvoir l'écomobilité auprès des élèves des écoles primaires et des collèges, un courrier a été envoyé en juin 2017 à toutes les écoles du territoire. Il détaillait les documents disponibles et les possibilités d'animations gracieusement mises en place par le PETR. Peu de réponses. L'animation auprès des scolaires dépend de l'implication des parents d'élèves ou de la sensibilité de chaque professeur. Ce type d'actions est systématiquement remise en question à chaque rentrée scolaire. Elle demande donc beaucoup de temps.

Perspectives : Tous les enfants apprendront à rouler à vélo pour l'entrée au collège, comme le gouvernement l'a institué en janvier 2018. À l'école primaire, le *savoir rouler* sera intégré au même titre que le *savoir lire* et le *savoir compter*. D'Oust à Brocéliande Communauté, accompagné du PETR, dans le cadre de son AMI French Mobility, a travaillé avec l'association Roazhon Mobility pour proposer une école à vélo aux écoles de son territoire à partir de 2019.

Axe 2 : Organiser le territoire pour réduire la demande de déplacements

Fiche action 2.1 : Développer une politique d'urbanisation améliorant les mobilités

Cette action a été principalement développée sur les années 2016 et 2017, du fait de la reprise des travaux du SCoT.

Le SCoT a été arrêté le 20 décembre 2017, en Comité Syndical. Son DOO (Document d'orientations et d'objectifs) comporte 13 items, le dernier étant celui consacré à la mobilité. Il amène notamment :

- L'obligation pour les PLU d'identifier des espaces de covoiturage et de mobilité multimodale.
- L'obligation de prévoir le stationnement vélo dans les bâtiments résidentiels collectifs, tertiaires et industriels.
- L'organisation d'un réseau de transports en commun autour des bassins de vie de proximité et des lignes de transport en commun existantes.
- Le développement des cheminements doux, dans un souci de continuité du réseau existant.
- La création de pôles d'échanges multimodaux mailant le territoire.
- Le renforcement de la qualité des espaces publics.

Les autres items, notamment ceux relatifs à l'armature territoriale, aux équipements et services, au commerce, au développement économique et au tourisme impactent indirectement la mobilité. Le SCoT promeut des formes d'habitat plus compact, une plus grande mixité fonctionnelle, la lutte contre l'étalement urbain, le renforcement des pôles de proximité et la primauté des centres-villes sur les zones commerciales de périphérie. En ce sens, le SCoT guide l'aménagement du territoire vers des mobilités plus courtes et moins motorisées.

Fiche action 2.2 : Structurer et renforcer les pôles de centralité

Action 2016, qui s'est prolongée en 2017. La dynamisation des centralités, à travers la mobilité et le renouvellement urbain, était une stratégie forte du Pays de Ploërmel depuis 2014. L'année 2017 fut très riche, notamment suite à la publication d'un appel à candidatures Etat – Région – EPF – Caisse des Dépôts au printemps.

Le Pays de Ploërmel a ainsi accompagné 16 porteurs, communes et EPCI, dans le montage technique, administratif et financier de projets. Tous les projets ayant un impact direct ou indirect sur les mobilités de proximité. 10 projets ont pu être financés par le contrat de partenariat (fonds régional territorialisé, fonds européens LEADER et FEDER) et 2 communes ont été désignées lauréates de l'appel à candidatures régional.

Fiche action 2.3 : Amplifier le développement de la visioconférence

L'année 2017 a permis de réaliser un benchmarking des services de visioconférence présents sur le territoire. Le comité de pilotage du 4 octobre 2017 a ensuite validé la réalisation d'une plaquette de communication à destination des collectivités, des associations et des entreprises pour promouvoir l'utilisation de la visioconférence et pour informer sur les différents outils disponibles.

Cette plaquette n'a pas été réalisée devant le peu de succès rencontré par le dispositif. Certaines collectivités, comme le PETR, se sont désengagées du dispositif à la vue du rapport coût/nombres d'utilisateurs.

L'émergence du concept de tiers lieu comme le grenier numérique de Guer et de La Gacilly, la nurserie numérique à Carentoir et Malestroit ou la pépinière de Ploërmel, semblent être des lieux plus pratiques pour y développer de la visioconférence. Ces lieux, ni dans l'entreprise ni au domicile du salarié, peuvent cumuler quatre fonctions différentes :

- Le coworking, les freelances, les auto-entrepreneurs, voire les chercheurs d'emploi. Ils viennent travailler et nouer des liens, des contacts, des idées, rompre l'isolement. Il y a une grosse demande pour ce type de lieux.
- Les centres d'affaires. Parfaits pour les consultants, ceux qui ont besoin d'organiser des réunions et de retrouver l'environnement classique d'un bureau fermé. Ils offrent désormais des formules plus flexibles, ils s'adaptent à la demande.
- Les télécentres. C'est la formule gagnante pour les salariés qui habitent loin des villes et qui ne veulent pas s'infliger trois heures de trajet par jour. Le télécentre, c'est le bureau à mi-chemin de l'entreprise et du domicile.
- Les fablabs : un atelier de taille variable réunissant **tous types de machines semi-industrielles** (imprimante 3D, machine à découpe laser, fraiseuse, machines pilotées par ordinateur etc.), et également bien sûr **un outillage plus basique** et plus traditionnel (tournevis, fers à souder, scies ...).

Perspectives : La structuration, la promotion de ce type de lieu serait intéressante à l'avenir. Ils participent à l'attractivité du territoire et permet dans une certaine mesure de limiter les déplacements. Il est du ressort des EPCI de s'en approprier les avantages et d'en faire la promotion à l'échelle de son territoire, voir de la Bretagne via des outils déjà existant.

Fiche action 2.4 : faciliter le télétravail et le coworking

Une ligne budgétaire était fléchée pour 2018, pour la réalisation d'une journée de formation afin de présenter un outil de travail collaboratif à l'échelle du PETR. Cette journée de formation n'a pas été proposée après concertation avec les deux services informatiques des deux EPCI. Il est fort à parier qu'un nouveau logiciel (type Trello ou Loomio) présenté à certains techniciens et élus, présente peu d'intérêt sur le long terme. Le risque de n'avoir pas d'appropriation de l'outil, de pratique régulièrement de logiciel et donc d'oubli de comment il fonctionne est grand. Une nouvelle interface, un nouvel outil venant s'ajouter à ceux existant, est jugé peu durable. Le seul logiciel jugé complet pour un travail collaboratif efficace et facile serait l'univers de google or celui-ci ne garantit pas la confidentialité des données.

Les deux EPCI (qui travaillent encore sur l'héritage des systèmes informatiques des anciennes EPCI) vont tendre sur une mise à niveau pour rendre compatible leurs bases de données afin de développer leur système de messagerie instantanée et un partage de fichier, voir plus tard d'un système de visioconférence., dans un univers existant et familier des agents.

A noter que le développement des tiers-lieu (évoqué plus haut) doit aussi permettre de favoriser le télétravail et ainsi limiter les petits déplacements professionnels.

Axe 3 : Favoriser l'usage des modes de déplacements alternatifs à la voiture

Fiche action 3.1 : Etendre les voies douces sécurisées

En 2017, cinq porteurs de projets ont été accompagnés, techniquement et administrativement. En revanche, concernant les demandes de financement, trois demandes ont été refusées, et seule un projet a obtenu des fonds régionaux (réalisation de deux voies douces, pour un total de 2km et 350m, sur la commune de Saint-Malo-de-Beignon).

Pas de nouvelle construction en 2018.

Perspectives : Dans le cadre de l'AMI French Mobility, OBC a souhaité lancer un marché public pour la réalisation d'un schéma directeur vélo. Son objectif est de disposer d'un schéma de liaisons douces continu, cohérent, structurant et sécurisé sur l'ensemble de son territoire. Ce cahier des charges qui sert à la fois à fixer les objectifs de la collectivité et au recrutement d'un bureau d'étude a été rédigé par le PETR.

Fiche action 3.2 : Créer des stationnements sécurisés pour les vélos

L'ancien EPCI Guer Communauté a mis en place en 2016, six stations vélos sécurisées. Ces installations se localisent près des générateurs de déplacements (mairies, lycées, zones d'activités, base de loisir et pôle d'échange multimodal) sur l'axe Guer-Beignon. Cet axe est l'un des plus denses et des mieux aménagés du Pays de Ploërmel.

Pas de nouvelle action depuis 2016, la question du redéploiement et des conditions d'utilisation de ces stationnements devront être questionnés d'ici à 2020, notamment dans le cadre du futur schéma directeur vélo.

Fiche action 3.3 : Mettre à disposition des vélos à assistance électrique (VAE)



Depuis 2016, et l'opération '3 semaines sans ma voiture' menée par l'ancien EPCI de Guer, un service de VAE persiste sur le territoire d'OBC. Il a même été développé en 2018 avec l'apparition d'un second service : la LOA (Location avec Option d'Achat). OBC a sollicité le PETR pour la rédaction, la négociation et l'analyse de l'appel d'offres de ce nouveau service.

Côté Ploërmel Communauté, un tout nouveau service de location de VAE a été lancé en 2018. Avec le concours du fond LEADER, l'EPCI propose une vingtaine de vélo à la location selon des tarifs été/hiver.



Perspectives : Ces services fonctionnent plutôt bien, le VAE est un moyen de transport adapté à nos territoires ruraux. Les EPCI souhaitent poursuivre le développement de ce type de services mobilités.

Fiche action 3.4 : Mettre en place des navettes pérennes au niveau intercommunal

En 2017, le PETR a accompagné Ploërmel Communauté dans sa réflexion, puis dans le montage technique et financier d'un appel d'offre visant à mettre en place deux lignes de transport en commun expérimentales.

En septembre 2018, Ploërmel Communauté a concrétisé sa réflexion en inaugurant sa première ligne de bus, le RIV entre Mauron et Ploërmel avec une extension deux fois par jour vers la gare de Montauban de Bretagne. Un large plan de communication a permis une identification rapide de ce nouveau service par les habitants. 50 000 voyages sont espérés, un comptage des montées et des descentes sera réalisé pour recueillir un maximum de données.

En parallèle, une sollicitation a été envoyée à M. LAHELLEC, Vice-président chargé des transports et des mobilités à la Région Bretagne, pour obtenir un rendez-vous politique début-2018. Il a eu lieu en octobre 2018. L'objet de la réunion, au-delà de présenter les besoins et les actions locaux, est d'interroger la Région sur sa politique de transports interurbains, suite à la transmission des compétences de la loi NOTRe. L'attente du territoire pour une meilleure desserte est très forte, en faisant de Ploërmel le pôle multimodal sur l'axe Lorient-Rennes et Vannes-Dinan. La prise de compétence transport interurbain par la Région amène l'opportunité de dépasser les limites départementales par une future offre régionale plus globale.

Au final, ce rendez-vous en appel un nouveau, cette fois-ci sur le territoire. Chaque EPCI a fait valoir ses besoins et envies auprès du VP. Le renouvellement du contrat Ile et Vilaine en 2020 semble être une opportunité à ne pas manquer pour faire valoir les besoins de chaque territoire.

Fiche action 3.5 : Développer le transport à la demande

L'ancien EPCI de Guer a mis en place en mars 2016 un service de TAD ouvert à tous, en partenariat avec le Conseil Départemental et en conventionnement avec 4 entreprises de taxis du territoire. Ce TAD fonctionne encore aujourd'hui sur le même territoire. La question de son élargissement à l'échelle d'Oust à Brocéliande Communauté est à l'étude.

Également en mars 2016, le CCAS de Ploërmel a créé une ligne de mini-bus, sur demande, à destination des personnes âgées pour leurs trajets quotidiens (notamment le marché du vendredi) et pour des animations exceptionnelles. Ce service s'est arrêté.

Axe 4 : Optimiser le transport routier de personnes et de marchandises

Fiche action 4.1 : Développer les véhicules 'propres'

Déploiement de bornes de recharges électriques sur le Pays de Ploërmel par Morbihan Energie. Le remplacement du parc diesel sera long et se mesure à l'échelle d'une génération. Pas d'action en 2018 en faveur des véhicules électriques. Les actions contenues dans l'AMI French Mobility ne prennent pas cette direction, encore chère et peu pratique en raison de l'autonomie et la location payante de batterie. En

veille.

Fiche action 4.2 : Optimiser l'utilisation des véhicules possédés par les organismes pour les mutualiser

Action non débutée.

Fiche action 4.3 : Poursuivre le développement des pôles multimodaux

Projet de PEM à Ploërmel est ambitionné pour 2020. Il a nécessité du temps d'accompagnement en 2017, mais aucun en 2018. Le PETR, n'a pas la visibilité, la connaissance d'un planning, ni même d'un APS ou un PRO. Pour autant, le projet a, plusieurs fois, été réaffirmé comme un PEM à l'échelle du bassin de vie. Ce PEM, à 350m de la RN 24 et aux abords du futur lycée public, est une opportunité pour développer les services de mobilité complémentaires. En attente.

Fiche action 4.4 : Développer le covoiturage solidaire et de proximité

Le PETR participe aux comités techniques de la plateforme de covoiturage libre et publique OuestGo. Le groupement de commande, investissant pour la mise en place de cette plateforme, a accepté d'ouvrir leurs travaux et leurs échanges à quelques collectivités représentatives de la diversité des territoires de l'Ouest. Être associé à cette démarche permet d'enrichir le projet de ses retours d'expériences, ainsi que des besoins et des contraintes spécifiques aux milieux ruraux. Cela permet également de se positionner au mieux pour être parmi les premiers promoteurs de cette plateforme, après sa mise en ligne en avril 2018.

Le PETR participe également aux comités de pilotage de l'association EHOP. Association qui accompagne les changements pour développer la pratique du covoiturage au quotidien en Bretagne. Elle propose le service de covoiturage solidaire et propose ses services aux EPCI. PC et OBC ont contractualisé avec EHOP en 2018.

Fiche action 4.5 : Mieux articuler les différents modes de déplacement



Dans la perspective de poursuivre une action commune sur les mobilités à l'échelle du bassin de vie, les deux EPCI ont postulé et remporté l'Action à Manifestation d'Intérêt French Mobility en aout 2018 parmi 25 autres territoires à l'échelle nationale. Il est donc accordé à chaque EPCI une participation à hauteur de 50% de l'Etat dans chacune de ses actions (dans la limite de 100 000€). La construction d'une partie commune (appelée chapeau commun) a mis en exergue des différences de point de vue sur le thème des mobilités. Le travail a été long et fastidieux pour rapprocher les points de vue et traduire une volonté de travail ensemble à une vision plus lointaine. Une large partie de cet AMI est consacré au partage d'expérience, à une animation de la mobilité mutualisée et au travail sur un outil stratégique permettant de fixer les grands objectifs de mobilités à long terme. Dans le style d'un Plan de Mobilité Rurale, les collectivités s'engagent sur un dialogue avec le grand public et sur l'articulation de leurs actions autour d'objectifs communs.

PLOERMEL COMMUNAUTE	D'OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE
<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Limiter l'achat d'un second véhicule des ménages Dialogue avec les entreprises Développer l'attractivité du territoire Avoir un dialogue institutionnalisé avec les citoyens Proposer des alternatives à l'autosolisme 	<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Limiter l'achat d'un second véhicule des ménages Dialogue avec les entreprises Développer l'attractivité du territoire Avoir un dialogue institutionnalisé avec les citoyens Proposer des alternatives à l'autosolisme
Actions	Actions
2 Lignes de transport expérimentales	Réflexions sur le TAD de Guer Com
Favoriser le covoiturage domicile-travail	Favoriser le covoiturage domicile-travail
Expérimentation covoiturage ultra local à Josselin	Aire de covoiturage multiservices, stations mobilités et expériences de solutions à l'échelle du lotissement
Location de VAE	Location de VAE et option d'achat
Schéma vélo (ambitionné mais non financé)	Schéma vélo
Location de voiture pour l'insertion	Vélo école
Animations autour de ces actions, échelle Pays	Animations autour de ces actions, échelle Pays
Outil de stratégie des déplacements, échelle Pays	Outil de stratégie des déplacements, échelle Pays
Mise en commun, partage des expériences, échelle Pays	Mise en commun, partage des expériences, échelle Pays

2.3 L'ingénierie affectée à la démarche

L'ADEME Bretagne, dans le cadre de la convention n°1625C0007, subventionne le PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne à hauteur de 19 200 € / an pour un poste de chargé de mission équivalent à 1 ETP.

L'ADEME finance également des dépenses de fonctionnement et d'équipement, détaillées dans l'annexe financière présente dans ce document.

Actions 2018	Détails	Nombre de jours en 2018
Actions transversales et administratives		59
Programme d'actions	Suivi du programme d'actions, rédaction de rapports, Comités de pilotage à l'ADEME	4
Gouvernance	Préparation et tenue de deux comités de pilotage Présentation en bureau	5
Ambassadeur des mobilités	Participation aux colloques de l'ADEME (Saint Briec, Pleyber Christ, Quiberon et Saint Aubin d'Aubigné) Participation au SRADDET régional, à la stratégie touristique de la destination Brocéliande, aux différents comités de pilotage (autoécole solidaire, covoiturage, Pays), PCAET, Plan de Mobilité Rurale de Questembert, réseau des Conseils de Développement bretons. Présence au congrès de la FUB (vélo) à Lyon Organisation d'un ciné-débat et d'une exposition avec l'association POLEN Participation à la Vélorution de passage à Augan (médias)	25
Administration	Rédaction rapport et contrôle budget 2018 Réunions d'équipe, prise de poste Mutation du poste mobilité	25
Mise en œuvre du programme d'actions		154
Fiche action 1.1	Réalisation du partenariat Pays de Ploërmel – UBS, participation à la définition des objectifs et de la méthode de l'étude, de l'encadrement des stagiaires Communication multicanaux (conférence de presse, dossier de presse, affiches communales, articles presse et internet, interview radio) Réalisation des plaquettes communales et de la brochure bilan Colloque Mobilités et changements de comportements, le 18 octobre Benchmarking et définition de l'action à mener en 2018	30
Fiche action 1.2	Accompagnement de Ploërmel Communauté et des clubs d'entreprises	2
Fiche action 1.3	Diffusion du fonds documentaire créé sur l'écomobilité des scolaires	2
Fiche action 2.1	Intégration du volet mobilités dans la rédaction du PADD et du DOO du SCoT Réalisation de séances de concertation Accompagnement de deux communes dans leurs documents d'urbanisme Accompagnement de deux communes dans des projets urbains Veille juridique	18
Fiche action 2.2	Accompagnement de 16 porteurs, dans le cadre du Contrat de Partenariat Europe-Région-Pays et de l'Appel à candidatures Etat-Région « Dynamisation des centres-bourgs et centres-villes de Bretagne » Accompagnement pour le financement de 10 projets Veille juridique et formation	20
Fiche action 2.3	Benchmarking et définition de l'action à mener en 2018	2
Fiche action 3.1	Accompagnement de cinq porteurs et financement d'un projet	5
Fiche action 4.5	Elaboration de l'AMI French Mobility, réunions techniques, lien avec l'ADEME, mobilisation élus, chapeau commun, benchmarking, recherches sur la définition et les enjeux d'un Plan de Mobilité Rurale, présentation, déplacements à Angers, Rennes, Paris.	70
Total financé		213

Tableau récapitulatif de la charge de travail annualisée pour 1 ETP

2.4 Synthèse et perspectives

- **2018, une année d’appropriation du poste, de fin de mission, de fin du programme d’actions et de réflexions sur la place de la thématique des mobilités à l’échelle du bassin de vie, sur le long terme.**
- **2018, une année de lancement de nombreuses expérimentations, l’aboutissement de 3 ans de réflexions (RIV, VAE, location voiture).**
- **Une appropriation totale des deux communautés de communes de la thématique mobilités avec des moyens humains et financiers afin d’agir pour améliorer le quotidien de leurs habitants, mais également pour faire de la mobilité un facteur d’attraction et de mise en valeur du territoire.**
- **Le PETR Pays de Ploërmel – Cœur de Bretagne, après avoir impulsé la réflexion en 2015 et la mise en place de la stratégie en 2016, est à présent un support, davantage sollicité par OBC que PC. Le PETR ne communique plus et se met à disposition, à la manière d’un bureau d’étude, des EPCI notamment pour faciliter le dialogue entre les deux EPCI.**
- **L’année 2018 est enfin celle de la projection du devenir de la démarche mobilité. La réponse séparée mais néanmoins commune à l’AMI French Mobility marque la volonté des EPCI de continuer à travailler ensemble sur les mobilités tout en développant chacun de leur côté leurs solutions. L’important est de maintenir ce partage d’expérience entre les deux EPCI, et de tendre sur le long terme à un document d’objectifs communs.**
- **L’arrêt de la mission mobilités durables au niveau du Pays marque la volonté des EPCI de s’approprier davantage cette thématique et d’avoir un dialogue plus direct entre elles. La constitution d’un service mobilité côté OBC, équivalent à celui de PC est une évolution significative de l’ingénierie mobilité présente sur le territoire.**

Fait le 20 décembre 2018

Le Président,

M. LE DIFFON